



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26404
3 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 1er SEPTEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 858 (1993) du Conseil de sécurité, adoptée le 24 août 1993, par laquelle le Conseil décidait de créer une Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).

Ayant procédé aux consultations nécessaires, je propose que les observateurs militaires de la MONUG viennent des Etats ci-après, ceux-ci ayant tous accepté en principe de mettre à disposition le personnel requis : Allemagne, Autriche, Bangladesh, Danemark, Grèce, Pologne, République tchèque, Sierra Leone, Suède et Suisse.

J'attends la réponse de certains autres Etats qui ont été contactés officieusement et je rendrai à nouveau compte au Conseil de sécurité lorsqu'ils m'auront fait savoir s'ils sont disposés en principe à contribuer du personnel militaire à cette mission.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
